

d'Ontario l'honorable député a eu la plus forte majorité parmi les conservateurs élus dans la province.

Un autre membre influent de la Chambre a parlé sur cette importante question, le ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Foster) qui est parti aux antipodes pour remplir un devoir public et à qui nous souhaitons succès et un heureux retour ici. Si nous ne sommes pas tous d'accord avec le ministre du Commerce et de l'Industrie, nous devons pourtant tous admettre qu'il parle avec éloquence et conviction. A cette occasion, l'honorable député a parlé brièvement, mais ses paroles sont importantes. Il a dit :

Je tiendrai à savoir du premier ministre, si le champ assigné à cette commission s'étend au delà de la refonte du règlement actuel. Ce comité pourra-t-il faire porter son enquête jusque sur la question de savoir s'il y a lieu d'apporter quelque perfectionnement à l'œuvre des comités de la Chambre, touchant le nombre des membres, dont ils se composent et autres détails similaires. Au cours d'un récent débat, certaines paroles prononcées par le premier ministre donneraient à entendre qu'il vise cette réforme. Je tiens à déclarer, dès le début même, que bien que je ne m'oppose nullement à l'élimination de pratique ou d'usage entraînant une perte de temps inutile, je ne saurais tolérer sans élever la voix, qu'on porte atteinte aux libertés bien établies et consacrées dans cette Chambre, à titre d'assemblée parlementaire.

C'est un plaisir de pouvoir dire maintenant que la position prise par M. Foster est celle de l'opposition aujourd'hui.

Le vaillant ministre de la Milice a parlé aussi à cette occasion. Souvent il a présenté ses observations à la Chambre très courageusement et dans le dernier Parlement il n'a pas toujours suivi les sentiers tracés par les whips du parti; quelquefois même, il a montré de l'indépendance sur cette question, il a parlé après avoir mûrement réfléchi et d'une façon qui nous permettrait d'espérer qu'il peut revenir sur la décision qu'il a prise avec ses collègues. L'honorable député de Victoria-et-Haliburton (M. Hughes) s'est exprimé ainsi dans le débat :

Il est vrai que lorsque la Chambre se forme en comité des subsides, tout député peut soulever une question quelconque, subordonnée au règlement, et la discuter. Mais c'est là une procédure fort irrégulière. Pour mon propre compte je souscris entièrement aux observations qu'on a formulées sur la nécessité de conserver la liberté du débat dans cette Chambre et je dois faire part à ce comité de mon sentiment à cet égard, c'est que, dans l'intérêt de la procédure parlementaire et du pays en général, il importe toujours, quand bien même la Chambre ne se déclarerait pas en comité des subsides, il importe, dis-je, que la Chambre conserve le droit de discuter librement les questions pertinentes et intéressant le pays. J'espère que dans cette refonte du règlement on ne cherchera ni à

porter atteinte à la liberté de la parole ici, ni à créer des obstacles qui empêchent les députés d'exprimer convenablement les vues qu'ils désirent manifester pour le bien du pays.

Il n'y a pas d'ambiguïté dans ces paroles. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je pourrais citer ce que vous avez dit vous-même à cette occasion et suivant moi, c'est tout à votre honneur. Vous avez dit, monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans ce débat :

M. SPROULE: Depuis quelque temps, il était rumeur dans la presse ministérielle que le Gouvernement avait l'intention de faire, à brève échéance, la refonte du règlement de cette Chambre et d'établir ici ce qu'on appelle la clôture. Je tiens à savoir du premier ministre si c'est là le but visé par la refonte du règlement. Je dois ajouter que dans la mesure où je peux juger de l'état d'âme des parlementaires en général, la liberté de la parole, au cours des débats, constituée à leurs yeux un des droits les plus chers aux représentants du peuple, et s'il arrive que, sous prétexte de modifier le règlement, on fait la tentative de porter atteinte à la libre discussion de toutes les questions publiques, je déclare qu'à mon avis le Gouvernement est en train de se créer force embarras.

A la question de l'honorable député de Grey-est (M. Sproule) le très honorable sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre, a répondu par les paroles suivantes qui sont encore d'actualité :

Sir WILFRID LAURIER: Je puis donner l'assurance à mon honorable ami (M. Sproule) que le Gouvernement n'a aucune intention de se servir de la majorité qui l'appuie ici, pour porter une atteinte quelconque aux droits et aux privilèges dont jouissent les membres de ce Parlement. Nous y tenons de ce côté-ci tout autant que les honorables députés de l'opposition.

Je propose que le règlement de la Chambre soit référé à ce comité afin qu'il puisse être discuté spécialement par les députés qui ont le plus qualité, en raison de leur expérience consommée, pour donner un avis pratique. Si nous avions eu le dessein de faire adopter immédiatement ce que mon honorable ami appelle une diminution des privilèges du Parlement, nous aurions pu le faire comme cela a été fait en Angleterre, bien que je ne crois pas que les privilèges du Parlement aient été alors diminués. Il est possible d'abuser du droit de discussion, comme il est possible d'abuser de toute chose. En demandant la formation d'un comité, nous désirons que la question soit étudiée en vue d'arriver à une conclusion unanime sur autant de sujets que nous le pourrions, bien qu'il puisse se rencontrer d'autres points sur lesquels nous ne serons probablement pas d'accord. Mais quand nous discuterons le rapport du comité, ce sera le moment pour la Chambre, de se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Le 25 avril le comité fit son rapport à la Chambre, ce dernier fut discuté et adopté en comité général. Le 29 avril, l'honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier)